

Conseil municipal de Toulouse du 26 septembre 2025

Intervention d'Odile Maurin

12.1 Rapport sur la gestion des RAPO et du contentieux relatif aux Forfaits Post Stationnement (FPS) pour l'année 2024 (Police Municipale 25-0572)

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Je voterai contre ce rapport qui nous présente des chiffres proprement édifiants sur les dysfonctionnements de votre système LAPI.

506 933 FPS émis en 2024, soit une augmentation de 15% par rapport à 2023. Mais surtout, 76% des recours déposés ont été jugés favorables. Autrement dit, sur 100 personnes qui contestent, 76 avaient raison et vous aviez tort. Ce n'est pas un système qui fonctionne, c'est un système qui dysfonctionne massivement.

Et encore, ces 76% ne concernent que les personnes qui ont eu le temps, l'énergie et les compétences pour contester. Combien de milliers de Toulousains ont payé des amendes injustifiées sans savoir qu'ils pouvaient contester ou ont laissé tomber ? Le non-recours, vous en parlez dans vos statistiques ?

D'ailleurs, sur les défaillances techniques, nous avons eu confirmation récente que votre matériel était défaillant. Le Conseil d'État a relevé en novembre 2024 des "risques d'erreur non négligeables" liés à la géolocalisation des véhicules contrôlés. J'en ai moi-même fait l'expérience : verbalisée alors que j'avais la preuve d'être à une autre adresse. Vous avez d'ailleurs dû changer vos caméras il y a quelques mois. Quelle garantie avons-nous que le nouveau matériel soit plus fiable ?

Monsieur Esnault nous affirme qu'il ne peut pas nous communiquer le nombre de RAPO concernant les personnes à mobilité réduite. C'est curieux, car vos services comptabilisent tout le reste avec une précision remarquable : 22 110 recours favorables, 2 906 requêtes au tribunal, 836 demandes de non-lieu... Mais pour les PMR, mystérieusement, impossible de compter ? Soit vos services sont défaillants, soit vous refusez de nous dire combien de personnes handicapées vous harcelez quotidiennement.

Car c'est bien de harcèlement qu'il s'agit. Votre système ne détecte pas les cartes PMR, verbalise automatiquement, et oblige les personnes handicapées à justifier en permanence de leurs droits.

Enfin, ce rapport ne respecte même pas le modèle réglementaire de l'annexe II du Code général des collectivités territoriales. Où sont les moyens humains consacrés au traitement des RAPO ? Où sont les moyens financiers ? Vous nous livrez un rapport incomplet sur un système défaillant.

Tant que vous refuserez de reconnaître ces dysfonctionnements, des milliers de Toulousains continueront à subir vos erreurs.

Merci.